



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

Clermont-Ferrand, le 14 AOUT 2012

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par Jean-Paul MONTEIL
Tél. : 04 73 98 62 14

jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr

Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES
du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME

- en communication à Mme et MM. les SOUS-PRÉFETS -

OBJET : Élections à la chambre départementale d'agriculture. Modèle (rectifié) de demande d'inscription individuelle.

Réf. : Circulaire du 27 juin 2012 (Élections à la chambre départementale d'agriculture. Établissement des listes électorales).

Circulaire du 13 juillet 2012 (Élections à la chambre départementale d'agriculture. Rôle des maires dans la procédure d'établissement des listes électorales)

P.J. : Une.

Par circulaires citées en référence, je vous ai adressé les premières directives pour la préparation des élections du 31 janvier 2013 à la chambre d'agriculture.

Vous trouverez, ci-joint, un modèle de déclaration individuelle, qui a été rectifié sur instruction du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en ce qui concerne le collège des propriétaires et usufruitiers : en bas de page, le renvoi 2 a été modifié, ainsi que le dernier alinéa (la formulation retenue, plus générale, invite les ressortissants de ce collège à produire à l'appui de leur déclaration "toute pièce attestant de la propriété de parcelle relevant du statut du fermage").

Je vous remercie de bien vouloir substituer ce nouveau modèle à celui que je vous ai communiqué par circulaire du 13 juillet 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général suppléant
Sous-Préfet de Riom

Gilles GIULIANI

**DEMANDE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE (1) SUR LA LISTE ÉLECTORALE
POUR LES ÉLECTIONS du 31 JANVIER 2013 (2)
A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE du PUY-DE-DÔME**

A FAIRE PARVENIR, AVANT le 15 SEPTEMBRE 2012
à la COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES (CELE)
de la CHAMBRE d'AGRICULTURE
PRÉFECTURE du PUY-DE-DÔME
Bureau de la réglementation et des élections
18, bd Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Je soussigné(e)

Nom de famille : pré noms

Nom d'usage : né(e) le 19 à dép¹

Nationalité (3) résidant à (4)

commune code postal 63

Arrondissement

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune (5) de

pour les élections du 31 janvier 2013 à la chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme dans le collège des (6) :

Je suis inscrit(e) sur les listes électorales générales de la commune (7) de

J'atteste remplir, à l'exclusion de la condition de nationalité, les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale (8).

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune (9) de

Je joins à la présente demande les pièces suivantes (10) :

Fait à, le 2012.

Signature,

- (1) Elle est indicative.
- (2) Date de clôture du scrutin par correspondance.
- (3) Peuvent être électeurs les ressortissants des pays membres de l'Union européenne (art. R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).
- (4) Préciser lieu-dit, rue, voire n° dans la rue, quand il existe.
- (5) Les anciens exploitants (4^e collège) sont désormais inscrits sur la commune de leur résidence.
- (6) 1^{er} collège : chefs d'exploitation et assimilés,
2^e collège : propriétaires et usufruitiers,
3^e collège : a) salariés de la production agricole,
3^e collège : b) salariés des groupements professionnels agricoles,
4^e collège : anciens exploitants et assimilés.
- (7) A remplir par les personnes de nationalité française demandant leur inscription dans une commune différente de celle où elles sont inscrites sur les listes électorales établies en application du code électoral.
- (8) A rayer pour les personnes de nationalité française.
- (9) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.
- (10) Indiquer les pièces jointes à la demande :
 - pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale, doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (par exemple, une copie de la carte d'affilié à la Mutualité Sociale Agricole.) ;
 - pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers, doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de parcelle(s) relevant du statut du fermage.